
Ministère de la Famille, des Organisations
Féminines

Cellule de suivi opérationnel des Projets et
Programmes de lutte contre la pauvreté
(CSO-PLCP)

Note à l'attention de Madame de Ministre d'Etat

**Objet : METHODOLOGIE DE PRIORISATION
DES ACTIONS DU DPES**

Dans le cadre du processus de finalisation du nouveau Document de Politique Economique et Sociale (DPES 2011-2015), les ministères sectoriels se sont réunis avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sous la présidence du coordonnateur de l'UCSPE, maître d'œuvre du processus.

Pour rappel, sur instruction de Monsieur le Premier Ministre, chaque ministère sectoriel devait proposer des lignes d'action sous forme de projets et programmes à inscrire dans le DPES autour de ces trois axes d'intervention que sont : 1) la Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et la transformation structurelle de l'économie ; 2) l'Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable ; 3) le Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains.

La présente note vise à vous informer sur le processus ayant conduit à la priorisation des actions du DPES. Elle s'articule autour de la notation des actions, du choix des plans d'action et du cadrage macro-financier des scénarii.

Etape 1 : La notation des actions

Pour déterminer les priorités du DPES, les actions des objectifs stratégiques sont soumises à une grille d'évaluation comportant les variables suivantes :

- ❖ Critère 1 : l'action est directement liée aux OMD relatifs à l'extrême pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la santé, à l'éducation, à l'environnement, et à l'eau potable ou l'assainissement ;
- ❖ Critère 2 : l'action a un impact direct sur la croissance économique ;
- ❖ Critère 3 : la population est exclusivement bénéficiaire ;
- ❖ Critère 4 : l'action a un impact direct sur l'environnement des affaires.
- ❖ Critère 5 : l'action a une sensibilité directe sur la réduction des inégalités ;

- ❖ Critère 6 : l'action a un impact direct sur l'amélioration de la gestion des politiques publiques ;
- ❖ Critère 7 : l'action a un impact direct sur l'assainissement des finances publiques ;

Ces critères font l'objet de pondération permettant de dégager des scores en vue de la priorisation des actions.

Etape 2 : Le choix des plans d'action

Le modèle théorique retenu met en jeu trois types de plans d'action avec des classes de priorité supérieures, intermédiaires et faibles ; ce qui permet de définir un plan d'action global reprenant toutes les actions, un plan d'action intermédiaire ne prenant pas en compte les actions de priorité faible et un plan d'action fondamental, dans le cas d'un contexte difficile, ne concernant les actions de priorité supérieure.

Les actions priorisées font apparaître des scénarii **tendanciel si rien n'est fait, pessimiste dans le cas d'un contexte dégradé et optimiste vers lequel veulent se projeter les autorités.**

3^e période
Dans le cas du scénario optimiste, la répartition sectorielle du volume de financement du DPES laisse apparaître un ratio de 18,9% pour les secteurs sociaux contre 31,5% pour les infrastructures, 16,0% pour l'Energie et 33,6% pour les autres secteurs.

Etape 3 : Le cadrage macro-financier des scénarii

Le cadrage budgétaire est corrélé aux trois scénarii avec un scénario tendanciel retenu avec le FMI et faisant état de 5% de taux de croissance et des projets programmés dans le PTIP pour un montant de 4680 milliards sur la période ; un scénario pessimiste correspondant en une période de crise économique pouvant faire baisser le taux de croissance jusqu'à 3,2% et donnant lieu à des restrictions de 775 milliards sur le budget et un scénario optimiste correspondant à celui visé par le DPES avec des dépenses additionnelles de 961 milliards et un taux de croissance de 6,1% en moyenne par an.

Telle est, madame le Ministre d'Etat, l'économie de la présente note que nous soumettons à votre attention.

Ousmane KA

Coordonnateur

PJ : Méthodologie de la priorisation des actions du DPES

Des campagnes médiatiques adossées à des émissions radio et /ou télévisées et des spots publicitaires seront diffusées et centrées sur la contribution des femmes quant à l'économie d'énergie.

Par ailleurs des ateliers de sensibilisation ou d'animation seront organisés à l'effet de toucher toutes les cibles au niveau des foyers(enfants, jeunes , hommes et femmes adultes)

En ce qui concerne le dispositif de distribution et commercialisation des LBC , les infrastructures des CEDAF pourront être mises à contribution pour le stockage des lampes dans les zones où ils existent et sont fonctionnels ;

En ce qui concerne le volet commercialisation un schéma d'intéressement des Organisations de femmes (OF) pourrait conférer un succès réel à ce projet : il s'agit de leur permettre d'avoir une marge bénéficiaire entre le prix de cession d'une LBC et son prix de vente pour chaque unité.

L'Economie d'énergie : la Main des femmes

I/-Contexte et justification

Dépourvu de ressources pétrolières, le Sénégal consacre une grande partie de son budget national à l'approvisionnement de combustibles destinés à assurer sa fourniture en énergie en générale, et en électricité en particulier.

Conformément à la recherche de l'amélioration des conditions de vie des populations ajoutée aux exigences d'une industrialisation qui va crescendo, le SENEGAL est un pays qui consomme beaucoup d'électricité.

Cependant les délestages ont aujourd'hui négativement impacté sur la croissance nationale après avoir ralenti considérablement les efforts d'entreprise notamment dans les secteurs artisanal et industriel sans oublier les ménages qui subissent sans cesse les désagréments des coupures d'électricité avec leur cohorte de conséquences préjudiciables (rupture de fraîcheur des fruits et légumes, perturbation de l'éclairage, arrêt des ventilations, difficultés de suivre des émissions radiophoniques ou télévisuelles...etc.)

afin de Dans le souci de faire face à cette situation, le Gouv. a élaboré un Plan d'urgence *d'urgence* *d'urgence* *Takkal* Prévenant cette situation, les autorités avaient déjà compris la nécessité de mettre en place des barrages pour booster la production d'énergie électrique mais malgré ces efforts le secteur reste toujours secoué par de graves perturbations auxquelles il urge de trouver des solutions effectives et pratiques.

Cependant, il demeure réel que toute tentative de juguler les maux du secteur énergie passe nécessairement par une analyse centrée d'abord sur les consommateurs et les modes de consommation.

En effet, le potentiel électrique du Sénégal devrait suffire à alimenter tous les ménages et unités industrielles si un usage à bon escient prévalait partout dans le pays ; c'est cet esprit citoyen de rationalisation des ressources qui aurait le sacré mérite de suppléer le déficit.

Se présentant comme une entrave au développement, les couacs que connaît l'électricité ont besoin d'un élan participatif remarquable installant les réflexes nécessaires à une économie d'énergie en souffrance.

Ainsi, les femmes du Sénégal, de par leurs éminents rôles dans la gestion des ménages pourront servir de véritables précurseurs dans ce combat.

Aussi, nous gagnerons à tirer profit de l'apport des organisations de femmes qui peuvent être les réceptacles et vecteurs de cette politique car par la sensibilisation d'abord, elles serviront de relais pour réaliser les activités suivantes :

- Sensibilisation de toute la communauté à réduire l'usage abusif des appareils électroménagers dans les foyers (par voie de presse et rencontres d'organisations de femmes) ;

- Large information de la communauté sur la nécessité de réduire la sortie de devises consacrées à l'énergie ;
- Vulgarisation de l'usage des lampes à basse consommation(LBC) dans tous les foyers ;
- Commercialisation des lampes à basse consommation dans les CEDAF ;
- Descentes fréquentes dans les foyers et services pour contrôler et sensibiliser les consommateurs.

Ainsi exécutées, ces activités permettront à la Senelec d'assurer une distribution continue et en quantité nonobstant les effets bénéfiques de la réduction de sorties de devises.

C'est fort de ces objectifs que nous devons saluer cette dynamique porteuse de progrès que les femmes sénégalaises entreprennent dans l'effort national d'économie d'énergie dont le préluce est lancé depuis le 1^{er} /08/2011 au Méridien Président par Madame le Ministre d'Etat ,Ministre de la famille et des organisations féminines.

II/-Plan d'action

Activités	Périodes						Budget	Responsable
	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier 2012	Février 2012		
Organisation de campagnes régionales itinérantes de sensibilisation	-----	-----	-----	-----			PM (cf DAGE)	Plateforme Opérationnelle régionale
Campagne médiatique (émissions radio/télé ;spots publicitaires etc.)	-----	-----	-----	-----	-----	-----	PM (cf DAGE)	Plateforme Opérationnelle régionale
Ateliers de sensibilisation	-----	-----	-----				10 000 000 X 14	DDC, CENAF
Ateliers d'animation pour les enfants	-----	-----					10 000 000 X 14	DDC,CENAF

Stratégie de mise en œuvre du plan d'action

Chaque plateforme opérationnelle régionale organisera une caravane de sensibilisation en mobilisant un camion sonorisé ; des supports et petits médias seront confectionnés et utilisés durant ces campagnes : tee-shirts, banderoles , flyers etc.

Les campagnes itinérantes seront mises à profit pour commercialiser ou distribuer les lampes à basse consommation (LBC) ;

en croit les données. En matière de santé, des latrines répondant aux normes d'hygiène mettent les populations à l'abri de maladies infectieuses en évitant des contaminations entre ces latrines et l'eau de boisson. En 2005, 57,2% des ménages vivaient dans un logement avec des sanitaires décents, c'est-à-dire soit un WC avec chasse d'eau, soit des latrines couvertes ou améliorées. Ce pourcentage recule à 53,8% en 2008 ; recul inhérent à de plus mauvais sanitaires dans le milieu urbain autre que la capitale Dakar. Ce recul doit cependant être pris avec quelques réserves, du fait de la qualité probablement moins bonne de l'enquête de 2008 par rapport à l'enquête de 2005/06. Mais si cela était, la tendance pourrait par exemple s'expliquer par le fait qu'une proportion sensible de ménages nouvellement constituée utiliserait des toilettes non hygiéniques.

L'accès à l'électricité comme source d'éclairage s'est amélioré entre 2005 et 2008. Les ménages ont le choix entre deux principales sources d'éclairage, le pétrole en utilisant une lampe ou alors l'électricité. L'électricité présente l'avantage d'offrir de meilleures conditions de vie, permet la conservation des produits, peut contribuer à améliorer les performances scolaires des enfants et aide les ménages à développer des activités génératrices de revenus pour les ménages pauvres (fabrication de glaces artisanales, vente de l'eau fraîche, activités de service tels que la soudure, etc.). Ainsi, des initiatives sont entreprises par l'Etat du Sénégal pour assurer l'accès des ménages à l'électricité (augmentation de la capacité de production, diversification des sources avec la mise en œuvre de programme d'électrification rurale, l'extension progressive de l'énergie solaire, etc.). En conséquence, le pourcentage de ménage utilisant l'électricité comme source d'éclairage s'accroît entre 2005 et 2008, en passant de 48,9% à 59,7%. L'usage des lampes tempêtes a augmenté sur la période (respectivement 22,5% contre 26,8%) ; laquelle augmentation est imputée aux ménages ruraux dont près de la moitié (46,5%) a recours à ce type d'énergie en 2008 contre 36,5% en 2005. Ces ménages ruraux délaissent de plus en plus les lampes pétroles artisanales car moins de 10% d'entre eux les utilisent en 2008, soit une proportion trois fois moindre que celle de 2005 (33,7%).

A Dakar, la quasi-totalité des ménages (95,5%) ont accès à l'électricité en 2008 avec une légère progression par rapport en 2005 (93,1%). A l'exception de Dakar, le recours à la bougie a connu une certaine percée en 2008 dans les ménages des centres urbains autres que Dakar et dans ceux du milieu rural dont la proportion concernée par le phénomène a respectivement doublé (6,0% contre 12,1%) et triplé (5,1% et 15,9%) sur la période. Malgré cette amélioration de l'accès à l'électricité, il semble que des problèmes de la qualité de la fourniture du service se posent, notamment des coupures qui interviennent régulièrement. Cette question n'a pas été approfondie dans les enquêtes précédentes, mais devrait l'être dans l'ESPS de 2010 en cours de préparation. Dans certains pays, la qualité de l'offre d'électricité pose problème du fait du vieillissement des équipements et des problèmes de maintenance. Dans le cas où le service est de qualité médiocre, l'impact sur les conditions de vie est limité. Il est donc important de traiter cette question relative à la qualité.

Alors que l'accès à l'électricité pour l'éclairage est en amélioration, l'utilisation des énergies propres pour la cuisson des aliments semble en recul. Les énergies propres sont le gaz et l'électricité. L'électricité est relativement chère pour certains ménages et peu accessible aux ménages pour la cuisson des aliments, ce qui explique que certains ménages utilisent plutôt le gaz domestique, qui est préférable au bois ou ses dérivés qui sont nocives pour la santé. Cependant, d'après les résultats des enquêtes, par rapport à 2005, certains ménages ont substitué en 2008 les combustibles traditionnels (charbon de bois et bois de chauffe) au gaz domestique dont la proportion de ménages utilisateurs est passée de 39,8% à 35,9% sur la période. L'analyse selon le milieu de résidence montre que la baisse est constatée pour les ménages ruraux et des

centres urbains autres que Dakar. Il est à noter que l'enquête de 2008 a coïncidé avec une période de forte hausse des cours mondiaux du pétrole qui a poussé l'Etat du Sénégal à répercuté cette hausse sur le prix du gaz domestique. Parallèlement, une situation de pénurie de gaz a prévalu sur l'ensemble du territoire et surtout dans la Capitale et a causé des difficultés d'approvisionnement aux ménages. En termes de niveau, la proportion de ménages ruraux qui a recours au gaz reste très faible (moins de 10%) si bien que l'option du Gouvernement de subventionner le gaz en 2008 lors de la crise pose un problème d'efficacité du ciblage des populations pauvres pour les politiques publiques. En effet, cette subvention risque de profiter plus aux ménages citadins, en l'occurrence ceux de Dakar qui sont moins pauvres, que ceux des ménages ruraux qui ont plus recours aux bois de chauffe (3/4 des ménages concernés). Cette situation mérite une attention particulière de la part du Gouvernement pour préserver les ressources ligneuses exposées à une forte surexploitation par les ménages démunis.